Présentation de l'appel à projets Pack Ambition International

Edition 2021

Lundi 7 décembre 2020





- 1. Présentation de l'AP 2021
- 2. Présentation du dispositif Amorçage Europe 2021
- 3. Retour sur l'édition 2020
- 4. Rappels techniques sur le dépôt des projets





1. Présentation de l'AP 2021

Volet international du SRESRI – février 2017

Accompagner l'internationalisation des parcours de formation

Développer des partenariats structurants en formation et recherche



Faire émerger des projets de recherche en lien avec les enjeux de développement économique du territoire

Soutenir l'ingénierie de projets européens et encourager les dépôts de projets



1. Présentation de l'AP 2021 : Rappel des 3 axes

Axe 1
Coopérations
scientifiques

Axe 2
Coopérations
académiques

Axe 3
Rayonnement
et attractivité

Partenariats scientifiques

Développer des collaborations d'excellence et faire émerger des pôles scientifiques de niveau international



Renforcer l'ingénierie administrative et pédagogique pour accompagner la structuration de la stratégie internationale des sites



Soutenir l'internationalisation et l'attractivité de l'offre de formation





1. Présentation de l'AP 2021 : critères d'éligibilité

Dans un des 8 domaines d'excellence régionaux

Industrie du futur et production industrielle

Bâtiments et Travaux Publics

Numérique

Agriculture, Agroalimentaire, Forêt

Mobilité, systèmes de transport intelligents

Sport, montagne et tourisme

Energie

Santé

ET / OU Sur une zones géographiques prioritaires pour le développement des coopérations universitaires et scientifiques

Asie: Chine, Japon, Vietnam

Amérique du Nord : Canada, USA (Pennsylvanie, Californie)

Arc lémanique

Europe dont **4 Moteurs pour I'Europe** (Lombardie, Bade-Wurtemberg, Catalogne)

Maghreb (Tunisie, Maroc)



1. Présentation de l'AP PAI 2021 :

Critères d'instruction généraux

- Qualité générale et pertinence du projet;
- Qualité de gestion du projet (pertinence des outils de gestion, clarté, cohérence, efficacité et complétude des tâches proposées, cohérence du calendrier prévu);
- Qualité et diversité du partenariat : implication des partenaires universitaires étrangers, intégration de partenaires économiques, compétence et expertise scientifiques et techniques des partenaires, rôles et fonctions des partenaires dans le déroulement du projet et leur complémentarité;
- Qualité et pertinence des outils utilisés pour assurer le suivi du projet, son impact et sa diffusion.



1. Présentation de l'AP PAI 2021 :

Critères d'instruction spécifiques à chaque axe

Axe 1 uniquement

- Contribution à l'avancement des questions scientifiques et technologiques;
- Originalité, degré d'innovation (scientifique, technique, méthodologique,...);
- Impact économique et contribution au développement de marchés;
- Diversité des sources de financement;
- Caractères pluridisciplinaire et transversal;
- Dimension régionale du projet et/ou intégration des enjeux sociétaux spécifiques au territoire.

Axe 2 uniquement

- Caractères pluridisciplinaire et transversal;
- Caractère innovant du projet sur la thématique visée;
- Diversité des sources de financement;
- Dimension régionale du projet et/ou intégration des enjeux sociétaux spécifiques au territoire.



Axe 3 uniquement

- Caractère mutualisé du projet;
- Apport du projet à l'attractivité et au rayonnement international de la région en matière d'ESRI.



1. Présentation de l'AP PAI 2021 :

Calendrier

- Lancement de l'appel à projets et ouverture de l'extranet ⇒ lundi 7 décembre
- Dépôt et classement des candidatures par les porteurs de projets et les établissements éligibles ⇒ jusqu'au vendredi 26 février 2021 inclus
 - → les projets devront être validés avant cette date par les chefs d'établissements
- Instruction des dossiers ⇒ du 1er mars mi-mai 2021
- Comité SRESRI et vote des dossiers en commission permanente ⇒ entre juin et septembre 2021



2. Présentation du dispositif Amorçage Europe 2021

- Objectifs : soutenir les démarches et travaux de recherche menés pour répondre à un appel à projets européen.
- Pour qui ? Dispositif ouvert aux équipes des universités, Grandes Ecoles et organismes de recherche souhaitant construire un projet européen dans les domaines de la recherche et/ou de la formation. Les projets déposés doivent s'inscrire dans la perspective de dépôt d'un projet européen quel qu'il soit (aucun appel à projets européen spécifique n'est ciblé).

Dépenses prises en charge :

- o frais liés à l'organisation de réunions ;
- salaires et charges sociales des personnels non titulaires ;
- frais de déplacement, que le projet soit dans sa phase d'élaboration et d'étude de faisabilité ou pour le montage du dossier européen;
- o frais de relecture du dossier par un expert évaluateur avant son dépôt, etc....



- Financement moyen:entre 15 à 30 K € / projet
- Calendrier:
 - o Ouverture février 2021
 - o Dépôt toute l'année
 - Votes réguliers



3. Retour sur l'édition 2020



- √ 65 dossiers retenus sur les 160 dossiers déposés
- ✓ Financement moyen de 34 K € / dossier (F et I)

Pays les plus représentés dans les dossiers déposés et retenus

Axes

Canada, Japon, Chine, USA, Maroc, Vietnam, Espagne, Tunisie, Italie, Allemagne



4. Quelques rappels pour le dépôt de votre projet

4.1. Informations générales

- Les porteurs doivent se rapprocher de la Direction des Relations Internationales ou de la Direction de la Recherche de leur établissement
- Lors de votre connexion sur SICORRA, vous aurez accès à une série de documents utiles: guide de saisie, liste des zones partenaires, etc.
- La saisie des informations concerne:
 - Le descriptif du projet;
 - L'établissement demandeur;
 - L'établissement partenaire;
 - L'accord de coopération (hormis pour l'axe 3);
 - Le type de projet;
 - Les caractéristiques du projet;
 - Le contenu du projet;
 - Les acteurs du projet;
 - Le budget;
 - Le bilan;
 - Le résumé

SICORRA



Vous vous trouvez actuellement sur un outil de gestion administrative et d'échange avec les services de la Région Auvergne Rhône-Alpes, outil dédié dont l'acces est réservé.

Contenu du projet (4000 caractères par zone)





4.2. Types d'accords de coopération et de partenariat acceptés

- Accords d'échanges Erasmus, même si cela ne concerne pas toutes les composantes;
- Accords de coopération (MOU Memorandum of Understanding), bilatéral, multilatéral, mobilité de tous publics, y compris si cela ne concerne pas toutes les composantes;
- Accords de double diplôme ou de diplôme conjoint;
- Pour les établissements, membres ou associés d'une COMUE, un accord signé par cette dernière peut être fourni;
- Accords multi-établissements, même si le projet ne concerne pas tous les partenaires;
- Lettre d'intention entre responsables de laboratoires ou d'établissements (et non entre porteurs de projet).



4.3. Dépenses éligibles et inéligibles



✓ D'une manière générale, ne sont pris en charge que des frais relatifs à des tâches ou activités faisant partie intrinsèquement du projet.

Les dépenses inéligibles pour l'ensemble des trois axes sont :

- Les dépenses de personnel listées ci-dessous :
 - Rémunérations des personnels permanents de l'établissement qui constituent des frais fixes pour la structure ;
 - Rémunération d'un enseignant-chercheur ou d'un post doctorant partant dans un établissement d'enseignement supérieur et de recherche étranger* ;
 - Rémunération d'un enseignant-chercheur ou d'un post doctorant étranger accueilli dans un établissement d'enseignement supérieur et de recherche de la région* ;
 - Décharges d'enseignement ;
 - Allocations doctorales de recherche ;
 - Primes et bonus.

*Peuvent être pris en charge, les dépenses liées à la mobilité de ces publics (remboursement de frais de missions sur la base de factures ou versement de per diem dont le barème sera fixé par chaque établissement d'enseignement supérieur et de recherche.)



- Les frais de gestion et dépenses réalisées en coût interne
- > Exemple de frais de gestion : fluides (électricité, communications téléphoniques, etc...);
- Le matériel de bureau et le matériel informatique standard
- Exemples: ordinateurs, téléphones, tablettes, scanner, composant ordinateur, etc...;
- Les mobilités sortantes éligibles à la BRMIE (Bourse Régionale Mobilité Etudiante);
- Le financement de thèses ou de thèses en cotutelle.

Exemples de dépenses éligibles :

- Frais de déplacement ;
- Frais liés à l'organisation d'un évènement de type colloque scientifique, rencontres avec les partenaires étrangers, etc.);
- Frais de communication (édition/conception, impression, outils promotionnels);
- Appel à un prestataire pour des travaux de traduction, d'analyse, etc.;
- Achat de matériel lié au projet: gros matériel ou petit équipement de laboratoire;
- Frais de séjour pour des mobilités entrantes en Auvergne-Rhône-Alpes et frais de séjour pour les mobilités sortantes (de type « summer school », etc...) lorsque les étudiants concernés ne peuvent être éligibles à une BRMI;



4.4. Quelques remarques sur la construction du budget

- Budget équilibré en recettes et en dépenses;
- Distinguer les recettes **confirmées ou en attente** (subventions demandées à d'autres appels à projets par exemple);
- Les salaires des personnes travaillant sur le projet dans les établissements doivent être intégrés dans le BP;
- Être le plus exhaustif possible :
 - ATTENTION: les dépenses non indiquées dans le BP, qui a servi au calcul de la subvention, ne peuvent pas être prises en compte à quel qu'autre stade du dossier ;
 - Bien préciser chaque item: exemples → « mobilité » (entrante ou sortante?);
 « Divers » sera d'office dans les dépenses inéligibles; « Conférence » « collaboration de recherche », etc. ne suffisent pas; préciser les missions (qui, quand, comment, combien, etc.);
- Si **phasage** spécifique du projet, le préciser dans le budget, ex: « achat microscope année 1 »; organisation événement « xx » année 2, etc.



Budget global du projet / Dépens	ses		
Dépenses	Montant unitaire €	Quantité	Total €
Fonctionnement - frais de persor			
Enseignant chercheur, Université "xx" (10% ETP sur 3 ans)	120 000	0,1	12 000
Mme A, Maître de conférence Ecole "yy" (10 mois/homme)	3 000	10	30 000
Chargée de partenariats internationaux, Université "zz" (taux journalier)	600	30	18 000
PERONNEL NON-PERMANENT : Mme B., vacataire, Chargée de projet, Université "xx" (temps plein 3 ans)	2 000	36	72 000
PERSONNEL NON-PERMANENT: M. V, Contactuel, Ingénieur d'étude, Université "zz" (50% ETP sur 3 ans)	1 250	36	45 000
Sous-total - fonctionnement frais de personnel			177 000
Fonctionnement - hors frais de pers	sonnel		
Gratification de stages de 4 mois pour 2 étudiants en master / année 2> prise en charge partenaire "zz"	300	8	2 400
Déplacement de 3 personnes, étab. « zz », pour événement "ss" & "qq" / année 1&2> prise en charge partenaire "zz"	1 000	6	6 000
Participation au congrès « XX » (frais de stand) / année 2> prise en charge partenaire "zz"	4 000	1	4 000
Prestation communication, de traduction, etc. pour colloque "kk"> prise en charge partenaire "zz"	3 000	1	3 000
Mission de 5 personnes, étab. «yy », pour événement «gg» / année 3> prise en charge partenaire "yy"	2 000	5	10 000
Déplacement M. D. (transport, frais d'hébergement et de séjour) / année 3> prise en charge partenaire "yy"	1 000	1	1 000
Frais d'organisation événement "jj" (location salle, traiteur) / année 1> prise en charge partenaire "yy"	5 000	1	5 000
Frais de séjour pour mobilités entrantes de 2 mois pour 4 étudiants en master / année 3> prise en charge partenaire "xx" (demande Région)	500	8	4 000
Consommables pour la synthèse organique> prise en charge partenaire "xx"	1 000	1	1 000
Frais d'inscription au réseau "VV" / Année 1> prise en charge partenaire "xx" (demande Région)	450	1	450
Participation au congrès « II » (inscription) pour 4 personnes de l'étab. «xx » / année 2> prise en charge partenaire "xx" (demande Région)	200	4	800
Sous-total fonctionnement - hors frais de personnel			37 650
Investissement			
Matériel de recherche (microscope, robot, imagerie) / année 2	24 000	1	24 000
Petits équipements pour laboratoire (analyse, catalyse, évaporateur, pompe) / ventilés 3 années du projet	1 000	3	3 000
Sous-total investissement			27 000
TOTAL			241 650

Dans la mesure du possible, merci de préciser:

- Identité et/ou Fonction;
- Structure de rattachement;
- Temps de travail estimé: différents modes de calcul possibles (équivalent en ETP, en temps/homme ou encore le taux journalier, etc.);
- Classer à la fin le personnel non permanent en le précisant en toutes lettres

Vous avez ici divers exemples de dépenses avec les précisions attendues:

- description de la dépense;
- durée et/ou calendrier;
- prise en charge par partenaire si déjà fléchée (permet d'identifier le co-financement)

Ne pas oublier le phasage s'il y en a un car permet le versement eventuel de l'investissement au bon moment.

Les dépenses doivent être équilibrées avec les recettes



Budget global du projet / Red	cettes			
	Mo	Montant €		
Organismes	Recettes acquises	Recettes demandées en cours		
Région Auvergne-rhône-alpes				
Fonctionnement		15 400 €		
Investissement		24 000 €		
Sous-total Région		39 400		
Etat				
Fonctionnement - frais de personnel permanent				
Fonctionnement - frais de personnel non permanent				
Fonctionnement - hors frais de personnel				
investissement		3 000		
Sous-total Etat		3 000		
Partenaire Université "xx"				
Fonctionnement - frais de personnel permanent	12 000			
Fonctionnement - frais de personnel non permanent	72 000			
Fonctionnement - hors frais de personnel	6 250			
investissement				
Sous total Université "xx"	90 250			
Partenaire Ecole "yy"	<u> </u>			
Fonctionnement - frais de personnel permanent	30 000			
Fonctionnement - frais de personnel non permanent				
Fonctionnement - hors frais de personnel	16 000			
investissement				
Sous total Ecole "yy"	46 000			
Partenaire Université "zz"		•		
Fonctionnement - frais de personnel permanent	18 000			
Fonctionnement - frais de personnel non permanent	45 000			
Fonctionnement - hors frais de personnel				
investissement				
Sous-total organisme "zz"	63 000			
TOTAL	199 25	42 400		

La subvention demandée à la Région apparaitra nécessairement dans cette colonne "recettes demandées en cours". Ne renseigner aucun montant dans la colonne "recettes acquises"

Les recettes et les dépenses doivent être équilibrées



charge partenaire "xx" (demande Région)

Enseignant chercheur, Université "xx" (10% ETP sur 3 ans)

Mme A, Maître de conférence Ecole "yy" (10 mois/homme)

Chargée de partenariats internationaux, Université "zz" (taux journalier) Mme B., vacataire, Chargée de projet, Université "xx" (temps plein 3 ans)

M. V. Contactuel, Ingénieur d'étude, Université "zz" (50% ETP sur 3 ans)

partenaire "xx" (demande Région)

Consommables pour la synthèse organique --> prise en charge partenaire "xx" (demande Région) Frais d'inscription au réseau "VV" / Année 1 --> prise en charge partenaire "xx" (demande Région)

Participation au congrès « II » (inscription) pour 4 personnes de l'étab. «xx » / année 2 --> prise en charge

Budget global du projet -	synthèse]
Dépenses		Recettes		
		Fonctionneme		
Fonctionnement		nt	Acquises	En cours
Gratification de stages de 4 mois pour 2 étudiants en master / année 2> prise en charge partenaire "zz"	2400	Subvention demandée à la Région		15400
Déplacement de 3 personnes, étab. « zz », pour événement "ss" & "qq" / année 1&2> prise en charge partenaire "zz"	6000	Ressources propres de l'établissement	63000	
Participation au congrès « XX » (frais de stand) / année 2> prise en charge partenaire "zz"	4000	Etat		
Prestation communication, de traduction, etc. pour colloque "kk"> prise en charge partenaire "zz"	3000	Autres:		
Mission de 5 personnes, étab. «yy », pour événement «gg» / année 3> prise en charge partenaire "yy"	10000	Université "xx"	90250	
Déplacement M. D. (transport, frais d'hébergement et de séjour) / année 3> prise en charge partenaire "yy"	1000	Ecole "yy"	46000	
Frais d'organisation événement "jj" (location salle, traiteur) / année 1> prise en charge partenaire "yy"	5000			
Frais de séjour pour mobilités entrantes de 2 mois pour 4 étudiants en master / année 3> prise en charge partenaire "xx" (demande Région)	4000			

1000

450

800

12000 30000

18000

72000 45000 Ce tableau est la synthèse des budgets dépenses et recettes. Il se génère automatiquement, aucune information nouvelle n'apparaît.

W. V, Contactaci, ingolical a ctace, Cilivolotto 22 (Contactaci, Care)				
		Total		
		fonctionneme		
Total fonctionnement	214650	nt	199250	15400
Investissement		Investissement		
Matériel de recherche	04000	Subvention demandée à la		04.000
		Région		24 000
Petit équipement de laboratoire	3000	Etat		3000
		Autres		
		Total		
		investissemen		
Total investissement	27000	t	0	27000
		TOTAL		
TOTAL GENERAL	241650	GENERAL	199250	42400



Appel à projets à consulter :

https://www.auvergnerhonealpes.fr/aide/cooperation_universitaire_scientifique

Une question lors du dépôt du projet :

Email: cooperationsinternationales.ESRI@auvergnerhonealpes.fr





Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes / Lyon

1 esplanade François MItterrand CS 20033 — 69269 Cedex 2 **Tél.** 04 26 73 40 00 **Fax.** 04 26 73 42 18 Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes / Clermont-Ferrand

59 Boulevard Léon Jouhaux - CS 90706 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2 **Tél.** 04 73 31 85 85

auvergnerhonealpes.fr







